

La déchéance des armées ?

Les armées vivent à nouveau une période critique : loi de programmation militaire, budget apparemment constant, 33 500 personnels en moins dans les six prochaines années, 1 000 officiers par an poussés vers le civil. Des généraux en seconde section parlent d'action de démolition.

Certes les réformes sont nécessaires dès lors qu'elles répondent à une stratégie de puissance bien identifiée pour répondre aussi bien à des menaces réelles que futures. Pour l'instant, dès lors que les mots « réforme » ou « transformation » sont exprimés, cela se traduit par « réduction » et « déflation ».

Or le constat est clair. Les économies sur la défense ne réduisent pas la dette puisque des dépenses ont lieu ailleurs. La défense fait comme d'habitude un effort disproportionné comparé à celui d'autres ministères.

Enfin, en se basant simplement sur le budget, ne doit-on pas s'étonner de la place donnée aux équipements, 16,5 milliards sur 31,4, sans oublier le nucléaire. Favoriser les industriels de l'armement pourquoi pas, mais au prix des équipements livrés d'une manière échantillonnaire, cela a-t-il encore du sens : moins d'hommes, donc moins d'équipements, pourtant nécessaires, donc de plus en plus chers, donc moins d'hommes afin de les financer... moins de militaires pour les servir.

Une armée sans soldats, même bien équipée ne sert pas à grand-chose. Et si en plus les armées sont mises sous tutelle administrative, financière, soumises à tous les diktats des « hommes de bureau », l'avenir apparaît bien sombre malgré les effets de manche presque quotidiens pour rassurer.

Le Président

Sommaire

L'armée, l'extrême droite et les francs-maçons Un triangle fantasmagorique	1
<i>L'armée française</i>	1
<i>Les francs-maçons</i>	2
<i>L'extrême droite</i>	3
Les armées sous tutelle	3
Les coups de cœur !	4
<i>Un coup porté au trafic de drogue</i>	4
<i>Les décorations (version coup de cœur)</i>	4
Les coups de gueule !	4
<i>Les décorations (version coup de gueule)</i>	4
<i>Les va-t-en guerre !</i>	4
Questions parlementaires : Sécurité intérieure ; Reconversion	5
<i>Sécurité intérieure Question écrite n°26617 publiée au JO le 21/05/2013</i>	5
<i>Réponse du ministère parue au JO le 16/07/2013</i>	5
<i>Reconversion Question écrite n°23266 publiée au JO le 09/04/2013</i>	6
<i>Réponse du ministère parue au JO le 02/07/2013</i>	6
Bibliographie	8

L'armée, l'extrême droite et les francs-maçons Un triangle fantasmagorique

Nous étions habitués à être submergés de désinformation, tant du côté de nos politiques que de celui des médias, les uns jouant plus ou moins bien avec les autres et inversement, mais il fallait s'attendre à ce que cela donne des idées tordues à des petits génies, nostalgiques d'un temps révolu. Les faits sont peut-être oubliés puisqu'ils remontent aux manifestations contre le mariage pour tous, mais ils sont significatifs du mal être et de la bêtise environnant.

Un magazine diffusé sur Internet par un groupe maurassien « Lys Noir » a cité le nom de généraux « catho-tradis » qui auraient été animés par un désir de coup d'état, exploitant par la même occasion des rumeurs de fichage de militaires par les francs-maçons ! Selon ces anarcho-royalistes s'inspirant des méthodes organisationnelles trotskystes, « ceux qui évacuent d'un revers de la main toute possibilité de coup d'Etat militaire en France feraient bien de réviser leur classique ». Rien de moins ! Un triangle fantasmagorique.

L'armée française

Le groupe d'extrême droite revient au souvenir du **putsch d'Alger** pour développer nos peurs présentes. C'était en 1961. Il y avait derrière cette tentative de coup d'Etat une partie des militaires de carrière dont la plupart ne voulait plus revivre les erreurs commises en Indochine. Avec les pertes en Algérie, près de 120 000 militaires ont perdu la vie en quinze ans de combats. La passion l'a emporté sur la raison sur fond de sacrifices et de sang versé.

Le contexte actuel n'est plus le même. Notre armée n'est pas une vraie armée de métier par manque de moyens et les professionnels sont noyés dans un vivier d'intérimaires qui sont recrutés par vagues successives. Les militaires du rang et les jeunes sous-officiers sont rejetés dans leurs banlieues sans bénéficier de reconversion.

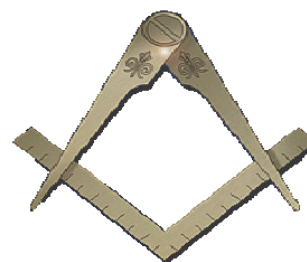
De plus en plus d'officiers brillants quittent l'institution avant l'heure. L'armée se réduit inexorablement sans que personne ne s'en offusque et la cohésion, l'esprit de corps entre frères d'armes, ne dure que le temps d'un Contrat à Durée Déterminée.

Les militaires subissent en silence en espérant sauver leur emploi et ils savent bien qu'ils ont intérêt à se taire. **Il n'y a là aucun terreau de révolte.** Ni du côté des catholiques pratiquants qui représentent une minorité de militaires qui sont eux-aussi noyés dans une institution qui est tout, sauf laïque. Il suffit de compter dans les réfectoires des casernes, le nombre de plateaux repas de couleurs différentes en fonction des menus religieux qui sont servis pour s'en apercevoir. L'argument pour recruter à tour de bras des échecs scolaires en région parisienne n'est-il pas l'assurance qu'ils puissent prier et se former à leur religion ? Sans cette promesse, nous ne pourrions que très difficilement aligner nos effectifs.

Les catholiques dans l'armée ne sont que des épiphénomènes en voie de disparition qui n'ont rien de putschistes. Nous aurions bien cinq mille cinq cents Officiers Généraux en seconde section sur les rangs, mais ils ont disparu dans la société civile. Pas de quoi les craindre non plus pour jouer aux Généraux rebelles voulant sauver l'armée.

manifestant à Paris, relève une fois de plus du fantasme et d'un autre temps.

L'annonce fait allusion à l'affaire qui concernait une opération de fichage politique et religieux dans l'armée française au début du XX^{ème} siècle. A leur origine se trouvait effectivement des loges maçonniques du Grand Orient, et le ministre de la Guerre... qui n'était pas franc-maçon. **Mais c'était il y a plus de cent ans !**



Un symbole des Francs-maçons

Les loges ne sont que des associations, et **elles ne sont pas au dessus des lois de la République.** Aucun Frère n'irait à risquer la prison pour ficher des militaires catholiques. En cent ans, la maçonnerie a aussi changé. Les maçons français d'aujourd'hui ne font parler d'eux que par des conflits qu'ils entretiennent entre leurs différentes sensibilités. La Grande Loge Nationale Française sort d'une crise d'identité qui l'a déchirée durant trois ans et qui a fait le régal des journalistes.

Les derniers rebondissements maçonniques font état de divisions entre d'autres obédiences. Les abréviations fusent dans tous les sens dans l'Express : "GODF à GLDF-GLTSO choisissez votre camp !", « pour la GLDF et la GLTSO, elles n'ont pas mis fin aux inter-visites avec des frères du GODF, de la FFDH, de la GLMF ou de la GLMU... ». De quoi faire perdre son latin au meilleur jésuite ! Les Frères et Sœurs s'évertuent à se chamailler au lieu de s'impliquer ouvertement dans la vie de notre société. La discrétion ne leur est visiblement pas leur signe de reconnaissance.

Dans ce contexte, qui d'entre eux pourrait s'intéresser à des militaires catholiques manifestant à Paris, et à notre armée ? Il y a bien des bonnes volontés maçonniques qui tentent d'engager le débat et la réflexion sur la réalité du terrain, sur les risques de baisser la garde alors que toute la Méditerranée peut s'enflammer, sur l'absurdité de vouloir faire des guerres tête baissée. Ce combat au service de l'humanité et de notre Défense



Journal l'écho d'Alger

Les francs-maçons

Cent cinquante mille «Frères» et «Sœurs», seraient à jour de leur cotisation en France. Combien s'intéressent à leur armée ? Pas plus que l'attention apportée par le nombre de Français «profanes», qui ne connaissent rien à la Franc-maçonnerie. Quelques milliers de « fils de la lumière » feraient partie de l'institution mais ils se cachent et se taisent au milieu d'un excès de religions pour éviter de faire d'eux des cibles de l'intolérance. Mais penser, comme l'avance nos pseudos patriotes d'extrême droite, que des Francs-maçons du Grand Orient aient pu ficher les militaires catholiques

Nationale est louable et fraternel. Mais généralement, les maçons français s'occupent plus de leurs propres affaires et ne risquent pas de transgresser des lois en fichant les uns et les autres.

L'extrême droite

Il suffit que la France se divise momentanément sur un sujet de société pour qu'elle saisisse l'opportunité d'exister et faire parler d'elle. Son rappel à l'histoire peut troubler les plus faibles et faire illusion des menaces qui planeraient sur la France. Prendre en otage le réel malaise perceptible au sein de l'armée est une lâcheté digne des plus vils. Choisir des cibles parmi les militaires catholiques pour argumenter un discours de division et de haine est une offense aux croyances et à Dieu. Revenir à l'affaire des fiches au début du XX^{ème} siècle est se moquer de la Franc-maçonnerie. Le tout est intentionnel et prémédité. Il faut reconnaître que la manipulation des masses en utilisant Internet aurait pu bien fonctionner, ou du moins, a-t-elle été un essai concluant pour ces « faux patriotes ».



Groupe d'extrême droite défilant à Paris 6 - Reportage TF1

Il n'en reste pas moins que **l'armée est malade de ses amputations à répétition**, du mépris de la classe politique de droite comme de gauche. Les «va-t-en-guerre» qui n'ont jamais entendu un coup de feu, l'utilisent à outrance et distribuent des décorations pour obtenir le silence des plus braves. Si l'action collective de rébellion militaire est impensable et relève du fantasme, celle d'un acte isolé, d'un coup de folie d'un ou plusieurs désespérés, n'est pas impossible. Les militaires ne sont que des êtres humains, avec leur force et leurs faiblesses.

La rédaction

Les armées sous tutelle

Le décret du vendredi 12 septembre 2013 a modifié les attributions du chef d'état-major des armées définies dans le décret de 2009. Aucun voix ne s'est élevée pour s'étonner de cette nouvelle situation

qui n'avait pas jusqu'à présent posé un quelconque problème avec le pouvoir politique. Certes, cela était annoncé depuis le discours du candidat Hollande le 11 mars 2012.

Le nouveau ministre de la Défense s'est ému d'être mis à l'écart d'une partie du processus décisionnel. Ce nouveau texte précise donc que « *le ministre est responsable de l'emploi des forces, sous réserves des dispositions particulières relatives à la dissuasion* », compétence exclusive du chef de l'Etat.

Un nouvel échelon politique est rétabli, sinon un filtre, entre le président de la République et les armées, le CEMA devenant l'assistant du ministre de la défense (c'est écrit dans le décret), comme en opération, où l'on met un officier brillant auprès du commandant de l'opération pour faire le secrétaire intelligent du chef...

A ce décret, s'ajoute la réorganisation de la gouvernance du ministère de la Défense qui restreint le poids de l'état-major des armées. En effet, ce qui est le plus grave est aussi la dépossession de la gestion des ressources humaines donnée à la direction des RH du ministère. Les armées ne géreront plus leurs effectifs.

La partie relations internationales, y compris le choix des attachés de défense (on peut envisager même leur remplacement par des brillants énarques) devrait à terme échoir aussi à la délégation aux affaires stratégiques dépendant du ministre de la défense et dirigé par un diplomate.

Le compte-rendu officiel du conseil des ministres est explicite quant à la volonté du gouvernement : « *le présent décret redonne toute sa place au ministre de la défense dans la chaîne des responsabilités politiques en matière d'emploi des forces armées et de renseignement extérieur et d'intérêt militaire. Il confirme enfin que le chef d'état-major des armées assure le commandement des opérations militaires sous l'autorité du Président de la République et celle du Gouvernement.* » (L'opinion)

Dès leur arrivée au pouvoir, les socialistes ont voulu mettre fin à ce système. Cette volonté s'est traduite, durant la guerre du Mali, par des réunions quotidiennes des grands responsables militaires dans le bureau du directeur de cabinet du ministre de la Défense, hors CEMA. Le décret du 12 septembre 2013 relatif aux attributions du ministre de la défense et du chef d'état-major des armées » confirme, dans les textes, la pratique qui a désormais cours.

Désormais, le CEMA « assiste » le ministre dans ses attributions relatives à l'emploi des forces, tout en étant « responsable de l'emploi opérationnel des forces ».

L'ancien CEMA, le général Henri Bentegeat, dans le Figaro du 13 septembre y a vu « *une défiance de principe à l'égard du loyalisme des officiers* ». Nous partageons cette appréciation. Si on ajoute la civilianisation des postes de responsabilités, la subordination systématiques des militaires, toujours obéissants, à tous les niveaux du ministère de la défense, le poids de l'administration sur tous les actes de la vie quotidienne, il faut constater que les armées sont de moins maîtresses de leur fonctionnement, ceci remettant en cause leur efficacité, finalement leur attachement même à ce système qui développe et confirme la défiance à l'encontre des militaires mais c'est vrai, ils se taisent. La tutelle sur les armées, sans doute peu capables de se prendre en main, s'affirme.

Quelles en seront les conséquences à terme ?

AG Rampon

Les coups de cœur !

Un coup porté au trafic de drogue

Dimanche 8 septembre au matin, un bâtiment de la marine nationale, avec l'appui de la Douane française, a procédé à l'arraisonnement de ce dernier, dans les eaux internationales, au sud de la Méditerranée occidentale. A l'approche du bâtiment de la Marine nationale, l'équipage du *LUNA-S* a mis le feu au navire. Après avoir évacué les 8 membres d'équipage, qui sont tous sains et saufs, les marins français sont intervenus avec le concours des moyens nautiques d'assistance et de sauvetage algériens afin de circonscrire le sinistre à bord du bâtiment à la dérive.

En fin de soirée, dimanche, les experts de la douane ont confirmé la présence à bord du *LUNA-S* de produits stupéfiants. Le travail de fouille et d'estimation du volume de ces produits (Cannabis partiellement calciné) est ralenti par les fumées et la chaleur résiduelle à bord. *L'Abeille Flandre*, avec le soutien du bâtiment de la marine ayant procédé à l'interception, a pris en remorque le navire contrevenant.

Les décorations (version coup de cœur)

Le GIGN décoré !

A l'occasion d'une visite du ministre de l'Intérieur Manuel Valls et du ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, le Groupe d'Intervention de la

Gendarmerie Nationale a été décoré d'une Croix de la Valeur Militaire avec palme de bronze pour son action en Afghanistan, entre 2009 et 2012.

Le Centre Médical des Armées décoré !

Le Centre Médical des Armées (CMA) regroupant les implantations militaire de Pau-Bayonne-Tarbes a été décoré à l'ETAP pour son action en Afghanistan, au cours d'une cérémonie militaire. La cérémonie a été présidée par le médecin général des armées Jean-Marc Debonne, directeur central du service de santé des armées, en présence du préfet des Pyrénées-Atlantiques et de nombreuses autorités civiles et militaires.

Les coups de gueule !

Les décorations (version coup de gueule)

Si nous devons considérer que les décorations sont méritées, elles ont néanmoins la faculté « d'endormir » sur leurs propres conditions, les militaires ou les structures qui les reçoivent. Ces dernières années, les décorations ont largement été distribuées. La raison en est-elle vraiment la multiplicité des actes de bravoure et de courage ?

Les va-t-en guerre !

Nous savons que notre armée va fondre, qu'en cas de crise majeure **nous en serons réduits à soustraire notre défense**. Nous prenons conscience que notre pays est surendetté, et qu'il est demandé aux Français d'accepter les hausses d'impôts.

Mais cela n'empêche pas les va-t-en guerre de vouloir faire exister la France en menaçant d'attaquer la Syrie, alors que nos moyens sont très limités. Après les faux prétextes de menaces chimiques justifiant la guerre en Irak, le discours aussi catégorique semble être repris.



L'agent orange (déversé par les américains durant la guerre du Vietnam). Les effets en 2013 sur la population vietnamienne

Les spéculations vont bon train sur le type de vecteur utilisé par l'armée syrienne lors des attaques

chimiques menées dans la région de Damas, le 21 août.

Les inspecteurs de l'Onu ont notamment pris des échantillons d'une roquette d'artillerie M14 de 140 mm pouvant être tirée depuis des lance-roquettes multiples BM-14. Un engin à peine endommagé, dont il manque seulement l'ogive, et susceptible de transporter une ogive de 2,2 kg de gaz sarin. Mais c'est une roquette inconnue qui suscite le plus l'attention des observateurs.

Muni d'un moteur de fusée relativement mince, probablement celui d'une roquette de 122 mm, et d'un dispositif de stabilisation de queue consistant en de larges ailettes encerclées par un anneau, l'engin est doté d'une ogive de bien plus grande dimension. Le diamètre de celle-ci est estimé à 333 mm, ce qui permettrait à cette roquette d'être tirée à partir d'un lanceur de conception iranienne de type Falagh-2.

Ce nouveau type de roquette apparue ces derniers mois en Syrie a pu servir lors de la frappe chimique du 21 août. Les lanceurs ont été identifiés sur plusieurs photos et vidéos, diffusées ces derniers jours, montrant des lanceurs mono ou bitubes installés sur des camions civils. L'une des vidéos, qui pourrait avoir été tournée dans la banlieue de Damas, montre des militaires tirant l'une de ces roquettes à l'aide d'un tube de lancement monté à l'arrière d'un camion. Une partie du personnel opérant ce lanceur porte des bérets rouges, ce qui pourrait confirmer que ces systèmes sont mis en œuvre par des unités d'élite de l'armée syrienne, voire la garde républicaine.

Cependant, des spécialistes ayant vu la vidéo notent que les personnels du système d'arme ne portent ni combinaison de protection ni masques à gaz, normalement utilisés pour des charges chimiques. Ces roquettes semblent en effet dotées d'une charge conventionnelle, voire d'un mélange air-carburant explosif (FAE). Des vidéos publiées au début de cette année présentent ainsi une charge militaire d'un engin non explosé, constituée d'un solide jaune clair et manipulée sans précaution particulière par des rebelles

Source TTU Monde Arabe

Questions parlementaires : Sécurité intérieure ; Reconversion

Sécurité intérieure Question écrite n°26617 publiée au JO le 21/05/2013

M. Jacques Bompard appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la force interarmées de réaction immédiate (FIRI)

prévue par le Livre blanc de la défense remis récemment au Président de la République. Cette force interarmées sera largement dotée en matériels divers et comptera 2 300 hommes. Cette FIRI doit être projetable en moins de 7 jours dans un rayon de 3 000 kilomètres autour du territoire national.

On mesure la décadence de notre outil militaire lorsqu'on sait qu'il était prévu l'équivalent de la force d'action rapide telle qu'elle existait de 1984 à 1999 et qui comptait alors 40 000 hommes.

Même si des progrès techniques ont été effectués, et que la guerre au Mali a prouvé que, pour des interventions extérieures, des corps d'intervention réduits peuvent se montrer efficaces, il est clair que la FIRI pourrait rapidement se montrer insuffisante face à des menaces sérieuses visant directement le territoire national. Il lui demande de lui préciser quels sont les dispositifs prévus pour la sécurisation du territoire national

Réponse du ministère parue au JO le 16/07/2013

Le nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale prévoit que pour garantir sa capacité de réaction autonome face aux crises, la France disposera en permanence d'un échelon national d'urgence composé, hors équipages de la marine nationale, de 5 000 hommes en alerte, permettant de constituer une force interarmées de réaction immédiate de 2 300 militaires, projetable à 3 000 km de la métropole, dans un délai de 7 jours.

Aux côtés de cet échelon national d'urgence, nos forces armées seront dotées d'importants moyens humains et d'équipements de premier plan, préservant la capacité de projeter en opérations plusieurs dizaines de milliers d'hommes.

Nos trois armées continueront donc de former un ensemble cohérent au service de notre stratégie de défense et de sécurité nationale, contribuant activement à l'accomplissement des fonctions d'intervention, de protection et de prévention. Elles assureront ainsi, dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, la sûreté de nos espaces aérien, maritime et de leurs approches, dans le cadre des postures permanentes de sûreté.

De plus, la dissuasion nucléaire sera maintenue dans ses deux composantes, aéroportée et océanique, protégeant le pays de toute agression d'origine étatique contre ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme.

Par ailleurs, en cas de crise majeure, les armées apporteront aux forces de sécurité intérieure et de sécurité civile un concours pouvant impliquer jusqu'à 10 000 hommes des forces terrestres, ainsi que les moyens adaptés des forces navales et aériennes. Pour remplir ces missions de protection, il sera éventuellement fait appel à des moyens prélevés ponctuellement sur nos forces

d'intervention. En outre, si les circonstances l'exigeaient, les armées pourraient être amenées à engager la totalité de leurs moyens disponibles, au-delà du contingent prévu de 10 000 militaires.

Enfin, le Livre blanc précise qu'un contrat général interministériel, élaboré dès 2013 sous l'autorité du Premier ministre, fixera les capacités civiles nécessaires à l'exercice des missions relatives à la sécurité nationale. En complément, sera conduite par le ministère de l'intérieur, d'ici à 2016, une démarche associant à l'objectif de résilience du pays les collectivités territoriales et les grands opérateurs d'importance vitale qui ont des responsabilités spécifiques dans la continuité des fonctions essentielles au pays.

Reconversion Question écrite n°23266 publiée au JO le 09/04/2013

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation des personnels militaires qui, confrontés à la fermeture de casernes et de bases aériennes, ont été contraints de retourner à la vie civile. La loi du 24 mars 2005 portant statut général des militaires a pris en compte cette nouvelle donne ainsi que le dispose le 3^e alinéa de l'article L. 4111-1 du code de la défense :

«Le statut énoncé au présent livre assure à ceux qui ont choisi cet état les garanties répondant aux obligations particulières imposées par la loi. Il prévoit des compensations aux contraintes et exigences de la vie dans les forces armées. Il offre à ceux qui quittent l'état militaire les moyens d'un retour à une activité professionnelle dans la vie civile et assure aux retraités militaires le maintien d'un lien avec l'institution ».

En dépit de ces dispositions, trop nombreux sont les personnels militaires retournés à la vie civile qui sont toujours à la recherche d'un emploi et dont la situation financière ne cesse de se dégrader. Aussi, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour leur venir en aide le plus tôt possible.

Réponse du ministère parue au JO le 02/07/2013

Conformément à l'article L. 4139-5 du code de la défense, les militaires peuvent bénéficier, sur demande agréée, de dispositifs d'évaluation et d'orientation professionnelle destinés à préparer leur retour à la vie civile et, pour ceux qui ont accompli au moins quatre ans de services militaires effectifs, d'une formation professionnelle ou d'un accompagnement vers l'emploi.

Le code de la défense prévoit en particulier un congé de reconversion permettant de placer le bénéficiaire dans une situation administrative l'autorisant à se dégager des contraintes du service, ainsi qu'un congé pour la création et la reprise d'entreprise. Pour mettre en oeuvre ce dispositif,

un organisme spécialement dédié à l'accompagnement des militaires comme des civils en transition professionnelle, y compris leurs conjoints, a été créé en 2009. L'agence de reconversion de la défense (ARD), dénommée « Défense Mobilité », est un service à compétence nationale, rattaché au directeur des ressources humaines du ministère de la défense, qui a notamment pour mission d'accompagner individuellement les militaires dans leur démarche de reclassement dans la vie civile. Bien en amont de son départ de l'institution, l'information sur le dispositif ministériel d'accompagnement à la reconversion est dispensée à chaque militaire tout au long de sa carrière.

Dès qu'il a connaissance de la date de sa radiation des contrôles, le militaire se voit proposer un « entretien diagnostic » avec un conseiller de « Défense Mobilité », afin de cibler ses attentes et ses besoins et d'identifier les prestations les mieux adaptées pour préparer son retour vers la société civile. L'étape suivante consiste à orienter le candidat en l'aidant à élaborer un projet professionnel en cohérence avec ses souhaits et capacités, et réalisable au regard du marché du travail dans la zone géographique choisie.

A la fin de ce parcours d'information et d'orientation, et en fonction de son projet professionnel, le militaire a la possibilité de bénéficier d'actions d'accompagnement vers l'emploi, d'actions de formation professionnelle, d'un accès direct à l'emploi dans le secteur privé ou au sein de la fonction publique.

S'agissant d'une reconversion dans la fonction publique, cinq formes de recrutement s'offrent aux militaires : la procédure du détachement-intégration (article L. 4139-2 du code de la défense), celle des emplois réservés (article L. 4139-3), le détachement (article L.4138-8), l'accès par concours et le recrutement par contrat de droit public. Quelle que soit la voie choisie pour accéder à un emploi public, le militaire peut suivre des formations sur les techniques de recherche d'un emploi dans la fonction publique ou des sessions d'information sur chacune des trois fonctions publiques, dispensées sous forme de sessions collectives ou d'un apprentissage individuel.

En dépit du contexte actuel de rationalisation des effectifs caractérisant de nombreuses administrations, la mise en oeuvre de ce dispositif permet d'assurer chaque année le reclassement d'environ 2 000 militaires au sein de la fonction publique. Au moment de sa recherche d'emploi, le

militaire continue à bénéficier de l'appui de « Défense Mobilité », notamment grâce à des prospections ciblées, une aide à la rédaction de son curriculum vitae et de ses lettres de motivation, la mise en relation avec des employeurs, puis lors des premiers pas dans l'entreprise. Pour faciliter l'accès à l'emploi civil des candidats, l'ARD s'attache à nouer des partenariats avec les grandes entreprises et développe des relations de proximité avec les PME et les PMI[1]. Elle prospecte également auprès des organismes publics des trois fonctions publiques et multiplie les contacts avec les services des ressources humaines des différents ministères.

Dans l'hypothèse où l'ancien militaire ne peut accéder à un emploi civil dès son départ de l'institution ou s'il perd par la suite cet emploi, « Défense Mobilité » propose de le suivre au-delà de la date de sa radiation des contrôles :

- s'il n'est pas inscrit à Pôle emploi, mais possède un projet professionnel validé[2], il peut bénéficier, pendant trois ans à compter de la cessation de son activité militaire, d'un soutien lui permettant d'accéder aux offres d'emploi collectées par l'ARD et à une préparation à des entretiens d'embauche ;
- s'il est inscrit à Pôle emploi et possède un projet professionnel validé, il peut, en relation avec « Défense Mobilité », pendant les six à neuf premiers mois suivant sa radiation des contrôles, parfaire ses techniques de recherche d'un emploi, accéder aux offres d'emploi recueillies par l'agence et profiter de prestations servies par Pôle emploi[3].
- Si l'ancien militaire ne retrouve pas un emploi au terme de cette phase initiale d'assistance, le soutien apporté par « Défense Mobilité » est prolongé jusqu'à trois ans après la date de sa radiation des contrôles :
- enfin, si l'ancien militaire est reconnu travailleur handicapé, notamment à la suite de blessures survenues en opérations, il bénéficie d'un accompagnement spécifique prenant la forme d'une aide à la rédaction de son projet professionnel jusqu'à sa validation, ainsi que d'actions diversifiées favorisant son placement. Inscrit à Pôle emploi, il peut en outre profiter de formations particulières[4].

Depuis sa création, impulsée par les recommandations du 3e rapport du haut comité d'évaluation de la condition militaire de juin 2009, visant à améliorer les modalités d'accès à l'emploi des militaires quittant l'institution, « Défense

Mobilité » n'a eu de cesse d'agir pour réduire le nombre des anciens militaires sans emploi dans le secteur civil.

Outre le dépliant présentant les différentes prestations de l'ARD qu'elle vient de réaliser en partenariat avec Pôle emploi et qu'il est prévu de remettre avec l'attestation de leur employeur aux militaires futurs demandeurs d'emploi afin de les sensibiliser à l'offre de services développée par ces deux organismes, elle projette de multiplier les réunions d'information au sein des groupements de soutien des bases de défense, de sensibiliser l'encadrement et les gestionnaires à la nécessité d'orienter au plus tôt le personnel, notamment les militaires contractuels non renouvelés, vers l'ARD.

Elle ambitionne également d'accroître la mobilisation des entreprises partenaires de l'agence et du ministère de la défense.

[1] Défense Mobilité mène une politique ambitieuse de communication via les réseaux sociaux (Viadeo, LinkedIn et Facebook), une webradio et le club Défense Mobilité.

[2] Projet réaliste compte tenu de ses aptitudes et réalisable au regard du marché de l'emploi.

[3] Prestations de type stratégie de recherche d'emploi, évaluation en milieu de travail, action de formation préalable au recrutement, évaluation préalable à la création d'entreprise...

[4] Préparation opérationnelle à l'emploi, CAP projet professionnel, trajectoire vers l'emploi...

Pour s'informer :

www.defense-et-republique.org

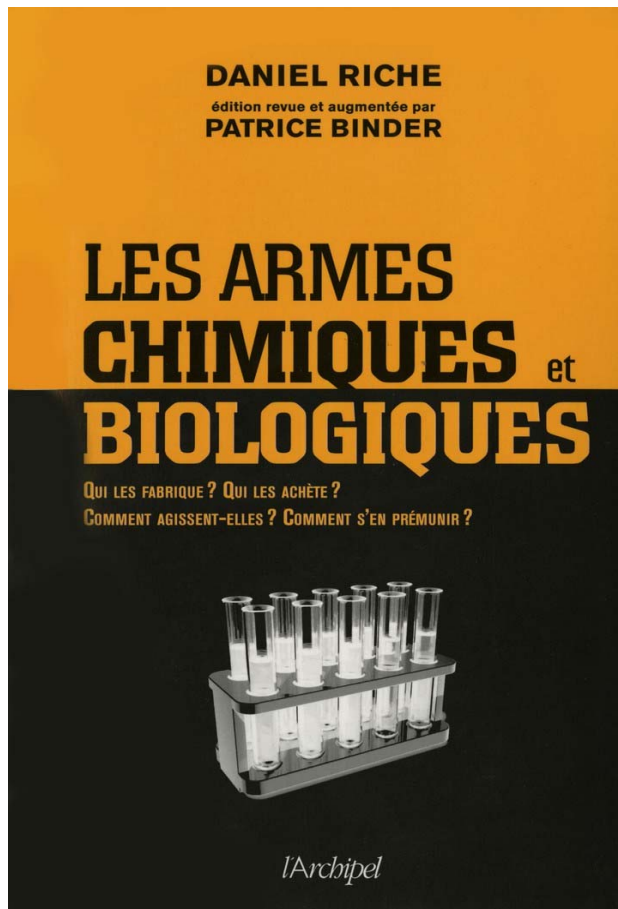
Pour écrire : Roger Annette,

redaction@defense-et-republique.org

Pour nous contacter :

contact@defense-et-republique.org

Bibliographie



Présentation : Ministère de la Défense

Editeur : L'archipel 488 pages

Les armes chimiques et biologiques, officiellement bannies des champs de bataille par deux conventions internationales, sont des armes de terreur car elles sont sournoises, invisibles. Quelle est leur histoire ?

De quoi sont-elles faites ? Qui les a fabriquées ou perfectionnées ? Y a-t-il un marché ? Comment se prémunir contre elles et comment estimer leur puissance ?

La science et les scientifiques doivent-ils jouer un rôle dans leur limitation et leur contrôle ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles ce livre tente de répondre de façon précise et documentée.

Daniel Riche (1949-2005), journaliste, scénariste

Patrice Binder, médecin général inspecteur du service de santé des armées



Présentation :

Éditions Académie Royale de Belgique

En consacrant un petit ouvrage à la question de l'attitude des pays d'islam à l'égard de la franc-maçonnerie, Hervé Hasquin, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, innove doublement.

D'une part il propose une synthèse originale relative aux rapports difficiles entre islam et franc-maçonnerie. Dans le même temps, il montre que contrairement aux idées reçues, c'est bien plus le défaut de démocratie que la haine religieuse qui a, dans les pays de culture musulmane, creusé le lit de l'acharnement à l'égard de la maçonnerie et des principes qu'elle symbolise et véhicule.